

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 675

Artikel: Mémoire : pitié pour la place financière suisse!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trionphes (modestes) et autres bulletins de victoires (tout empreints de sobriété, comme il convient).

Inutile de rêver: la réserve affichée par les banquiers n'était pas forcément signe de décence vis-à-vis des victimes de la crise, encore moins de solidarité du tertiaire financier et florissant à l'égard du secondaire industriel et décadent. Non, tout simplement, dans la banque on ne se réjouit pas, on sourit discrètement en attendant le prochain renversement de tendance, dont on s'accommodera d'ailleurs en temps voulu.

Or donc, pour l'heure, tout va (encore) bien. L'exercice 1982 restera même dans les annales comme l'un des plus profitables: solde des intérêts partout positif, produit brut partout en hausse (+ 17% à + 20%), cash-flow multiplié par 1,3 (UBS, SBS, Leu), par 1,4 (CS), voire par 1,9 (BPS). Au total, les cinq grandes banques ont réalisé un bénéfice brut de 2,4 milliards (dont 2,2 milliards pour les trois grandes), et versé aux amortissements et provisions pas moins de la moitié de ces montants — de quoi s'offrir une affaire de Chiasso tous les deux ou trois ans.

Quant au bénéfice net des trois grandes, de l'ordre de 1,1 milliard de francs, il a égalé le déficit budgétaire — mais finalement non atteint — de la Confédération pour la même année 1982. On relève que le bénéfice brut du seul Crédit Suisse égalait l'an dernier les recettes encaissées en 1981 par les cantons de Neuchâtel et du Jura.

La cause de tous ces bons résultats bancaires, auxquels ceux des compagnies d'assurance n'auront sans doute pas grand-chose à envier? Principalement l'évolution des taux d'intérêt. L'écart s'est encore creusé l'an dernier entre les intérêts passifs, versés aux épargnants, et les intérêts actifs, encaissés par les banques auprès de leurs emprunteurs, hypothécaires et autres. Le solde du compte des intérêts (créditeurs/débiteurs), qui était encore négatif au Crédit Suisse en 1981, s'est partout sensiblement amélioré l'an dernier, de même que par exemple le produit des titres.

Tout cela a quelque chose de surréaliste en période de difficultés conjoncturelles — pour ne rien dire des problèmes liés à l'endettement international. Il est vrai que les accords de conversion récemment passés avec plusieurs gros débiteurs latino-américains (Mexique, Argentine, Bolivie, Brésil, Equateur et Nicaragua) n'immobilisent que 1,1% des engagements de l'UBS à l'étranger (1,3% à la SBS).

Quant aux fameux avoirs fiduciaires, dont les intérêts vont donc continuer d'échapper à toute imposition anticipée, ils semblent amorcer une diminution: de 22,1 à 18,0 milliards à l'UBS (- 18,2%), de 17,2 à 17,0 milliards au Crédit Suisse (- 1,2%), de 2,45 à 2,2 milliards à la BPS (- 10,2%). Le mouvement reste à la hausse à la SBS (de 14,6 à 15 milliards, + 2,5%), et se stabilise dans l'ensemble aux alentours de 200 milliards selon la Banque Nationale Suisse. Preuve administrée donc, si nécessaire, de la véritable motivation des auteurs de placements fiduciaires: elle tient au taux d'inté-

MÉMOIRE

Pitié pour la place financière suisse!

Les grandes banques suisses à l'heure du bilan 1982: c'est l'occasion de revenir brièvement sur ces débats parlementaires qui viennent d'aboutir à l'enterrement du projet du Conseil fédéral sur l'imposition des intérêts des avoirs fiduciaires. Toile de fond: les lamentations sur la vulnérabilité du secteur bancaire dans notre pays. Un exemple parmi d'autres: le morceau d'anthologie produit par la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes), après la décision du National, morceau beaucoup plus savoureux encore à la lecture des prodigieux bénéfices qui viennent d'être publiés.

Si la Sdes salue donc (bulletin du 8 février dernier) le refus des députés, c'est «en raison de considérations objectives». Et tout y passe, de la capacité

rêt et, tout à fait subsidiairement, au traitement fiscal de ce type de placements à terme!

Enfin, on ne saurait conclure ces quelques notes sur les affaires bancaires de l'année écoulée sans mentionner les enrichissements prévus au niveau des conseils d'administration: comme prévu, le Crédit Suisse accueillera l'ancien conseiller fédéral Honegger (la relève radicale de N. Celio est donc assurée) dans son conseil, qui siègera désormais sous la nouvelle présidence de Rainer E. Gut, jusqu'ici président de la direction générale. Quant au conseil d'administration de l'UBS, il comptera deux Romands de plus: Henri André, PDG de la quatrième génération de la maison du même nom, et Charles Robert Firmenich, de l'entreprise familiale genevoise.

Rendez-vous aux assemblées générales d'avril: les actionnaires approuveront bien sûr les bons résultats enregistrés, et se contenteront de dividendes en faible reprise (CS + BPS), ou carrément inchangés (UBS + SBS, qui augmenteront toutes deux leur capital en cours d'année).

concurrentielle des banques suisses face à l'étranger au chantage sous-jacent aux opérations de sauvetage d'entreprises en difficultés, pour lesquelles l'oxygène bancaire est indispensable. Pour mémoire, donc: «Il ne fait pas de doute que la proposition du Conseil fédéral aurait affaibli la place financière suisse dans la concurrence avec l'étranger qui se fait de plus en plus agressive et qu'elle aurait favorisé le départ des avoirs fiduciaires vers des cieux plus cléments, étant donné que les auteurs de ces opérations sont des investisseurs institutionnels extrêmement mobiles. En outre, l'introduction d'un impôt anticipé sur les avoirs fiduciaires aurait été contraire aux principes de droit fiscal généralement admis. Il apparaît comme très inconséquent de prendre des mesures propres à mettre en cause la capacité bénéficiaire des banques, alors que l'on attend d'elles entre autres qu'elles apportent un soutien accru aux entreprises en difficultés et qu'elles offrent de plus en plus de capital-risque.» Cqfd.